



*L'exploitation des hydrocarbures sur les côtes atlantiques africaines : Enjeux et tensions*

**Numéro  
Spécial  
2023**

*Numéro coordonné par :*

*Pr. Michel DESSE Nantes  
Université (France)*

*Pr. Céline Yolande KOFFIE-  
BIKPO UFHB (Abidjan - CI)*

*Pr. Anoh Paul Koffi KOUASSI  
UFHB (Abidjan - CI)*

*Pr. Patrick POTTIER  
Nantes Université (France)*

*Dr. Séka Fernand AYÉNON  
UFHB (Abidjan - CI)*

*Dr. Mamadou THIOR UCAD  
(Dakar - Sénégal)*

# Espaces Africains

Revue des Sciences Sociales

**ISSN  
2957-9279**

*Revue du Groupe de recherche PoSTer (UJLoG - Daloa - CI)  
<https://espacesafricains.org/>*



## REVUE ESPACES AFRICAINS

### *Revue des Sciences Sociales*

Numéro 2 | 2023

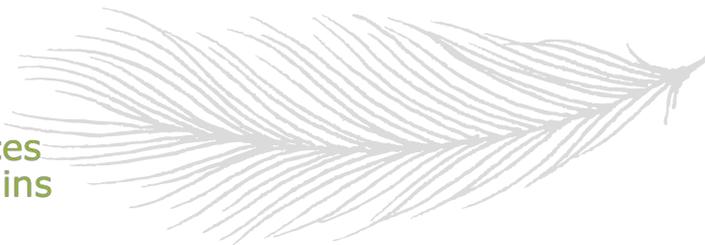
Numéro spécial – septembre 2023

## ESPACES AFRICAINS

La revue Espaces Africains est adossée au groupe de recherche pluridisciplinaire et international Populations, Sociétés & Territoires (PoSTer) basé à l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) de Daloa en Côte d'Ivoire. Elle a pour vocation la réflexion sur les problématiques des sciences sociales liées à la spatialisation et à la territorialisation des phénomènes sociaux en Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest, et plus généralement sur le continent. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants nationaux et internationaux de renom basés en Europe, dans différents pays africains, et en Côte d'Ivoire.

La revue offre un espace de publication aux chercheurs confirmés et en devenir sur les questions relatives aux mutations de nos sociétés et territoires africains, dans toute leur diversité et leurs spécificités locales. Elle s'intéresse aux relations entre les sociétés et leurs territoires, aux échelles locale, nationale, sous-régionale et continentale, au service du développement, dans l'optique de répondre aux défis sociétaux majeurs auxquels sont confrontées nos sociétés. Elle est donc fondamentalement pluridisciplinaire : géographie, sociologie, anthropologie, histoire, science politique, économie, et autres champs des sciences humaines et sociales, y bénéficient d'un espace privilégié d'expression.

Le comité de lecture de la revue est national et international, et la qualité de son contenu est assurée par des procédures d'évaluation par les pairs en double aveugle. Elle est ouverte à l'envoi spontané de contributions scientifiques, autant qu'elle est alimentée par des dossiers thématiques spéciaux et l'organisation de manifestations scientifiques visant à faire avancer la connaissance dans son champ de compétence. Elle s'adresse à la communauté académique, scientifique, au monde de la décision politique et économique, ainsi qu'au grand public, dans l'objectif de mettre la connaissance des sociétés africaines et leurs espaces à la disposition de tous.



## ÉQUIPE ÉDITORIALE

---

### RÉDACTEURS EN CHEF

#### **Florent GOHOUROU**

Géographe – Maître de conférences

Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa – Côte d’Ivoire)

Directeur – Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer)

Chercheur associé – MIGRINTER (UMR 7301 – CNRS – Université de Poitiers – France)

[fgohourou@yahoo.com](mailto:fgohourou@yahoo.com)

#### **Cédric AUDEBERT**

Géographe – Directeur de recherche au CNRS

Laboratoire caribéen des sciences sociales

(CNRS – UMR 8053 – Université des Antilles)

Correspondant international – Groupe de recherche PoSTer

[cedric.audebert@cnrs.fr](mailto:cedric.audebert@cnrs.fr)

### COMITÉ ÉDITORIAL

- Cédric AUDEBERT – Géographe - Directeur de recherche (Université des Antilles)
- Céline Yolande KOFFIE-BIKPO – Géographe – Professeure Titulaire (UFHB)
- Florent GOHOUROU – Géographe – Maître de conférences (UJLoG)
- Michel DESSE – Géographe – Professeur des Universités (Nantes Université)

### SECRETARIAT DE RÉDACTION

- Akotto Ulrich Odilon ASSI – Géographe – Enseignant-chercheur (UJLoG)
- Atsé Laudose Miguel ELEAZARUS – Géographe – Enseignant-chercheur (UJLoG)
- Christian WALI WALI – Géographe – Enseignant- chercheur (Université Omar-Bongo)
- Gue Pierre GUELÉ – Géographe – Enseignant-chercheur – Géographe (UJLoG)
- Kopeh Jean-Louis ASSI – Géographe – Enseignant-chercheur (UJLoG)
- Mohamed KANATÉ – Géographe – Enseignant-chercheur (UJLoG)
- N’kpomé Styvince Romaric KOUAO – Géographe – Enseignant-chercheur (UJLoG)
- Quonan Christian YAO-KOUASSI – Géographe – Enseignant- chercheur (UJLoG)

## TRÉSORIER

- Didier-Charles GOUAMENÉ – Géographe – Maître de conférences (UJLoG)

## COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

### Membres internationaux du comité scientifique et de lecture

- Amadou DIOP – Géographe – Professeur Titulaire (Université Cheikh Anta Diop)
- Amélie-Emmanuelle MAYI - Géographe - Maître de conférences (Université de Douala)
- Bara MBOUP – Géographe – Maître de conférences (Université Cheikh Anta Diop)
- Cheikh N'GUIRANE – Civilisation du monde anglophone (Maître de conférences)
- Christine MARGÉTIC – Géographe – Professeure des Universités (Nantes Université)
- Fabio VITI – Anthropologue – Professeur des Universités (Université Aix-Marseille)
- Follygan HETCHELI – Géographe – Professeur Titulaire (Université de Lomé)
- Guy Serge BIGNOUMBA – Géographe – Professeur Titulaire (Université Omar-Bongo)
- Kossiwa ZINSOU-KLASSOU – Géographe – Professeure Titulaire (Université de Lomé)
- Koudzo Yves SOKEMAWU – Géographe – Professeur Titulaire (Université de Lomé)
- Léandre Edgard NDJAMBOU – Géographe – Maître de conférences (UOB)
- Michel DESSE – Géographe – Professeur des Universités (Nantes Université)
- Mohammed CHAREF – Géographe – Professeur Titulaire (Université d'Agadir)
- Moussa GIBIGAYE – Géographe – Professeur Titulaire (Université d'Abomey-Calavi)
- Patrick POTTIER – Géographe – Maître de conférences (Nantes Université)
- Pierre KAMDEM – Géographe – Professeur des Universités (Université de Poitiers)
- Rémy BAZENGUISSA-GANGA - Socio-anthropologue -Directeur d'études – IMA (Paris)
- Rofia ABADA – Architecte et urbaniste – Maître de Conférences (Constantine 3)
- Serge LOUNGOU – Géographe – Maître de conférences (Université Omar-Bongo)
- Toussain VIGNINOÛ – Géographe – Professeur Titulaire (Université d'Abomey-Calavi)

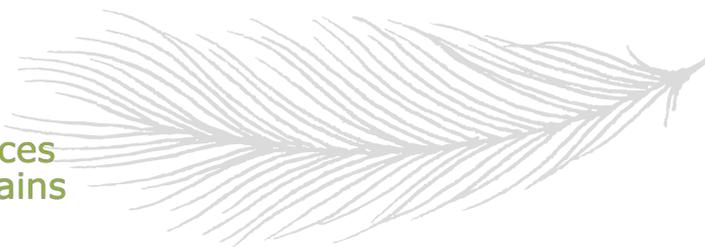
### Membres nationaux du comité scientifique et de lecture

- Abou SANGARE – Philosophe – Professeur Titulaire (UAO)
- Adou Marcel AKA – Historien – Maître de conférences (UJLoG)
- Anoh Paul Koffi KOUASSI – Géographe – Professeur Titulaire (UFHB)
- Arsène DJAKO – Géographe – Professeur Titulaire (UAO)
- Assouman BAMBA – Philosophe – Professeur Titulaire (UAO)
- Atsé Alexis Bernard N'GUESSAN – Géographe – Maître de conférences (UFHB)
- Auguste Konan KOUAKOU – Économiste – Maître de conférences (UJLoG)
- Axel Désiré Dabié NASSA – Géographe – Professeur Titulaire (UFHB)
- Bi Tozan ZAH – Géographe – Maître de conférences (UAO)
- Céline Yolande KOFFIE-BIKPO – Géographe – Professeure Titulaire (UFHB)
- Chiaye Claire YAPO-CREZOIT- Immunologue – Maître de recherche (IP-CI)
- Dadja Zénobe ETTIEN – Géographe – Maître de conférences (UAO)

- David Pébanagnanan SILUÉ – Géographe – Maître de conférences (UPGC)
- Didié Armand ZADOU – Bio-anthropologue – Maître de conférences (UJLoG)
- Didier-Charles GOUAMENÉ – Géographe – Maître de conférences (UJLoG)
- Drissa KONÉ – Historien – Maître de conférences (UFHB)
- Fato Patrice KACOU – Sociologue – Maître de Recherche (UFHB)
- Gbété Jean Martin IRIGO – Sociologue – Maître de conférences (UPGC)
- Henri BAH – Philosophe – Professeur Titulaire (UAO)
- Irène KASSI-DJODJO – Géographe – Maître de conférences (UFHB)
- Kouadio Eugène KONAN – Géographe – Maître de conférences (UFHB)
- Kouakou Siméon KOUASSI – Archéologue – Professeur Titulaire (USP)
- Paterne Yapi MAMBO – Juriste – Maître de conférences – UFHB (Côte d’Ivoire)
- Lasmé Jean Charles Emmanuel ESSO – Démographe – Maitre-assistant (UFHB)
- Yao Jean-Aimé ASSUÉ – Géographe – Maître de conférences (UAO)



Espaces  
Africains



## SOMMAIRE

---

MICHEL **DESSE**

Introduction-----7-9

### 1- Rodrigue **LEKOULEKISSA**

Une activité industrie fragile et inconstante : le raffinage du pétrole au Gabon (1964-2019)  
-----10-26

### 2- Aline Joëlle **LEMBE BEKALE**

Activités halieutiques et pétrolières sur le littoral gabonais : enjeux de l'exploitation des  
ressources et conflit spatial-----27-41

### 3- Aboubacar **ZAKARI** - Issoufou **ISSA** - Younoussi **ZOURKALEINI** - Abdoulwahab **SOUMANA** - Bassirou **MALAM SOULEY**

La pratique de la fraude des hydrocarbures ou « ruwa-ruwa » à Zinder : Histoire, acteurs et  
trajectoires-----42-57

### 4- Cheikh **NDIAYE** – Sidia Diaouma **BADIANE** – Thierno Bachir **SY** – Mamoudou **DEME**- Ben Abdallah Yakhya **BADIANE** - Malick **DIOUF**

Enjeux environnementaux et socioéconomiques de l'exploitation du gaz sur le littoral nord  
sénégalais -----58-71

### 5- Allo Benjamin **KOFFI**

Risques environnementaux de la production d'hydrocarbure en Côte d'Ivoire : Cas du pétrole  
-----72-85

### 6- Mivy-Grady **MOMBO** épouse **NSOGO MOUISSI** – Michel **DESSE**

Le pétrole comme facteur d'insécurité maritime : Acteurs et évolution du phénomène dans le  
Golfe de Guinée -----86-103

**VARIA**



**1- Marcellin Médétonhan LOUGBEGNON – Laurent ATCHIKPA**

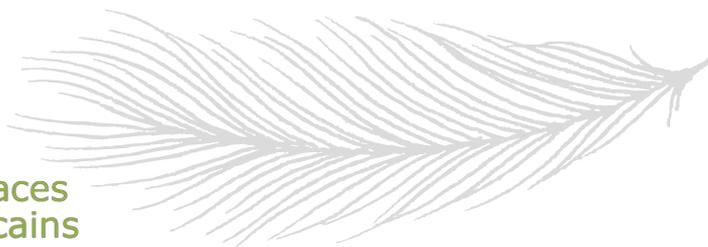
Analyse des valeurs didactiques des proverbes fon d’Abomey -----104-114

**2- Mar GAYE**

Dynamique morpho-sédimentaire et impacts des plages du secteur urbanisé de la langue de Barbarie (Saint-Louis, Sénégal )-----115-131

**3- El Hadji Rawane BA – Mamadou Bouna TIMERA**

Analyse de l’appropriation des objectifs du développement durable (ODD) par les collectivités territoriales dans un contexte de territorialisation des politiques publiques au Sénégal -----  
-----132-148



---

## L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES SUR LES CÔTES ATLANTIQUES AFRICAINES : ENJEUX ET TENSIONS

---

### INTRODUCTION

Le 27 août 2023, les sociétés ENI et PETROCI ont démarré l'exploitation de l'important gisement de pétrole brut et de gaz naturel, au large d'Assinie. Tandis qu'au Sénégal, les gisements de Sangomar à la frontière de la Gambie et celui de Grand Tortue Ahmeyim à la frontière avec la Mauritanie devraient commencer leur exploitation en 2024. La façade atlantique du golfe de Guinée connaît ainsi un nouveau cycle de production qui impactera les écosystèmes littoraux et maritimes ainsi que leurs sociétés - et économies et certainement les systèmes de gouvernance. Cette nouvelle richesse permettra-t-elle une réorganisation territoriale et une redistribution des richesses et des activités dans les arrière-pays bordiers ?

L'exploitation des hydrocarbures commence dans les années 1950 en Algérie, au Gabon, au Congo ou en Angola puis dans les années 1960 au Nigéria et en Libye. Depuis les années 2000, de nouveaux gisements off-shore sont exploités.

Si les premières exploitations se localisaient à faibles profondeurs dans le delta du Niger, l'exploration de gisements en offshore profond se multiplie à partir des années 1980 comme sur le bassin Tano, situé en Côte d'Ivoire par 5000 m de fond.

La production de pétrole en Afrique est ainsi concentrée sur deux zones et quelques pays : l'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Égypte et dans une moindre mesure Tunisie) et la façade atlantique de l'Afrique de l'Ouest, avec un producteur majeur (le Nigéria avec une production de 1,861 milliers de barils par jour) et plusieurs producteurs significatifs, notamment le Gabon avec 212 000 barils/jours, l'Angola, le Congo, la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Ghana et la Guinée-Équatoriale, producteur récent mais en plein développement. Cette bordure produit 8% de la production d'hydrocarbures mondiale en 2023 et cette part augmentera avec la mise en exploitation des futurs gisements en Côte d'Ivoire et au Sénégal. En Afrique de l'Est, le Mozambique et la Tanzanie disposent aussi de zones de production et d'un grand nombre de sites en prospection.

La montée des tensions dans le golfe arabo-persique a mis en lumière l'extrême dépendance, directe ou indirecte, des pays grands consommateurs d'énergie et actuellement à la suite du conflit lié à l'invasion russe en Ukraine, les prix des hydrocarbures s'envolent rendant exploitables ces gisements profonds à l'exploitation coûteuse. Le développement et la croissance d'un secteur pétrolier en Afrique offshore prend donc une importance particulière pour les pays riverains comme pour les autres pays consommateurs. Ainsi, tous les États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est mènent des opérations d'exploitation pétrolière afin de répondre à la demande mondiale, mais aussi pour soutenir leur propre développement économique. Dans ces contextes

d'exploitation d'hydrocarbures, les littoraux africains souffrent d'insuffisance de cadres géopolitiques cohérents et durables de planification terrestre et marine. Ces espaces sont en effet devenus le théâtre de compétitions entre projets de territoires, à des échelles à la fois locales et internationales. Cette exploitation se traduit souvent par des tensions entre différents acteurs appelés à se déployer (pêcheurs, exploitants et occupants traditionnels, industriels, promoteurs de projets d'exploitation minière, gazière et pétrolière).

Cette exploitation pétrolière et gazière impacte aussi les territoires marins et les pêcheries qui leur sont inféodées et nécessite pour les marins-pêcheurs de mettre en place de nouvelles stratégies d'exploitation. Plus largement, les populations riveraines sont impactées et doivent adapter leurs activités entre acceptation et conflits ouverts. Les Aires Marines Protégées (AMP) qui participent à la nécessaire préservation des environnements marins et côtiers seront aussi impactées par d'éventuelles pollutions et on peut s'interroger sur la capacité de résilience des écosystèmes fragiles et constituant des hot spot de la biodiversité et sur la capacité des États à maintenir les critères et les périmètres de protection face aux pressions des lobbyings pétroliers et aux problématiques du développement. Si l'exploitation est essentiellement maritime, elle nécessite aussi des aménagements à terre, pour le stockage, la transformation et pour les bases logistiques d'exploitation. Tout ceci impactera également les quartiers littoraux et les activités traditionnelles. Les retombées économiques seront-elles à la hauteur pour permettre une redistribution des richesses, ou au moins une acceptation sociale par compensation financière ? Dans le cadre d'une exploitation marquée par l'ultra libéralisme, les enjeux géopolitiques sont importants à comprendre à la fois entre les États, pouvant mener à des conflits frontaliers, mais aussi entre les compagnies d'exploration et d'exploitation pétrolière. Une approche de ces dynamiques, voire de la gouvernance des États permettra de mieux saisir les enjeux et les tensions.

Cette nouvelle exploitation de la mer génère également des problématiques de sûreté et de sécurité en mer. En Afrique de l'Est comme dans le Golfe de Guinée, les plateformes pétrolière ou gazière cristallisent les actes de piraterie maritime.

**Rodrigue LEKOULEKISSA**, décrit « une activité industrielle fragile et inconstante : le raffinage au Gabon entre 1964 et 2019 ». L'auteur montre comment le Gabon s'engage, en accord avec les pays voisins, dans le raffinage du pétrole. Mais, les divergences de politiques énergétiques nationales désagrègent l'unité économique et le Gabon choisit de nationaliser le secteur du raffinage. Après des résultats satisfaisants dans les années 1970-1980, l'activité connaît un déclin à partir des années 2000, poussant le pays à recourir aux importations.

Toujours au Gabon, **Aline Joëlle LEMBE BEKALE**, présente les « activités halieutiques et pétrolières sur le littoral gabonais, les enjeux de l'exploitation de la ressource et les conflits spatiaux ». Les activités pétrolières constituent en effet un marqueur fort de l'espace maritime gabonais au regard de la présence très remarquable de leurs installations et des vastes étendues des champs d'exploitation, qui limitent le rayon d'action d'autres usages de la mer comme la pêche maritime. Cette prédominance spatiale du secteur pétrolier pose le problème non seulement de cohabitation entre les activités pétrolières et de pêche mais aussi celui des risques environnementaux.

Au Niger, bien loin de la mer, **Aboubacar ZAKARI, Younoussi ZOURKALEINI, Issoufou ISSA, Abdoulwahab SOUMANA et Bassirou MALAM SOULEY** présentent « la pratique de la fraude des hydrocarbures ou « Ruwa-Ruwa » à Zinder : histoire, acteurs et trajectoires. Cette recherche retrace l'histoire de la fraude des hydrocarbures en identifiant les acteurs et les flux de commercialisation. Les jeux d'acteurs sont multiples tout au long de la trajectoire de transaction de la ville de Zinder jusqu'à la frontière du Nigéria.

Les impacts de cette exploitation et des aménagements qui lui sont associés sur les environnements littoraux et maritimes sont abordés au Sénégal. **Cheikh NDIAYE, Sidia Diaouma BADIANE, Thierno Bachir SY, Mamadou DEÈME, Yakhya Ben Abdellah BADIANE et Malick DIOUF** s'intéressent aux « enjeux environnementaux et socioéconomiques de l'exploitation du Gaz sur le littoral sénégalais. Les auteurs perçoivent la perturbation de l'environnement marin et côtier, l'altération des écosystèmes marins et côtiers et la perte de la biodiversité marine. Ces perturbations concernent également les conflits d'usage de l'espace et des ressources halieutiques, car la population vit essentiellement de la pêche artisanale. Par conséquent, les répercussions socio-économiques sont perceptibles par la population en termes de pertes économiques (réduction des revenus) et de changement de conditions de vie.

En Côte d'Ivoire, **Benjamin Koffi ALLO**, s'interroge sur « les risques environnementaux de la production d'hydrocarbure en côte d'Ivoire : le cas du pétrole ». L'auteur, analyse les effets de la production de pétrole sur les émissions de CO2 en Côte d'Ivoire et sur l'espace maritime ivoirien en particulier.

L'exploitation des hydrocarbures, soulève aussi des problèmes de sûreté et sécurité en mer et **Mivy-Grady MOMBO et Michel DESSE** montrent que le « pétrole est facteur d'insécurité maritime au travers des acteurs et de l'évolution du phénomène dans le Golfe de Guinée ». Si l'insécurité est longtemps demeurée dans le cadre des zones de production du delta du Niger, elle s'est organisée et tournée vers la haute mer. Cette piraterie, tend à suivre la mise en exploitation des nouveaux gisements dans le Golfe de Guinée. Elle s'appuie sur un réseau de petits trafiquant transfrontaliers au Bénin ou au Togo et pousse ses réseaux réticulés vers les régions soumises au terrorisme.

Trois articles accompagnent ce numéro spécial dans la partie Varia.

**Marcellin Médétonhan LOUGBEGNON et Laurent ATCHIKPA** traitent de « l'analyse des valeurs didactiques des proverbes Fon d'Abomey ». L'étude aborde l'aspect pragmatique et stylistique des proverbes fon du corpus, en partant de l'hypothèse selon laquelle les proverbes fon véhiculent des valeurs didactiques à enseigner.

**Mar GAYE** interroge la « dynamique morpho-sédimentaire et impact des plages du secteur urbanisé de la Langue de Barbarie (Saint-Louis du Sénégal). Les processus d'érosion y restent prédominants occasionnant des impacts majeurs sur le plan socio-économique et environnemental qui suscitent des stratégies de protection et de résilience de certains quartiers littoraux.

**El Hadji Rawane BA et Mamadou Bouna TIMERA** proposent « l'analyse de l'appropriation des objectifs de développement durable par les collectivités territoriales dans un contexte de territorialisation des politiques publiques au Sénégal. Les résultats montrent que les Objectifs du Développement Durable sont globalement intégrés dans les politiques nationales, mais partiellement dans celles des Collectivités Territoriales en raison du manque de connaissance de ces objectifs ainsi que de la prégnance des urgences sociales.

---

Michel **DESSE**

Professeur des Universités

UMR- C6554 LETG-Nantes – Nantes Université

Correspondant International – Groupe de recherche PoSTer

Courriel : [Michel.Desse@univ-nantes.fr](mailto:Michel.Desse@univ-nantes.fr)

---



*Revue des Sciences Sociales*

Numéro 2 | 2023

Numéro spécial - septembre 2023

---

---

## **ANALYSE DE L'APPROPRIATION DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS UN CONTEXTE DE TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SÉNÉGAL**

**ANALYSIS OF THE APPROPRIATION OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS (SDGS) BY LOCAL AUTHORITIES IN A CONTEXT OF TERRITORIALIZATION OF PUBLIC POLICIES IN SENEGAL**

El Hadji Rawane **BA** – Mamadou Bouna **TIMERA**

---

---

### **RÉSUMÉ**

L'appropriation par les collectivités territoriales (CT) des Objectifs du développement durable (ODD), adoptés en 2015 par les Nations Unies, repose sur le principe « ne laisser personne de côté ». Ce principe place les 17 ODD au cœur des politiques territoriales et interroge notamment leur implémentation dans des espaces en situation de fragilité sociale et économique. Cet article analyse les enjeux de cette appropriation des ODD dans un contexte de territorialisation des politiques publiques au Sénégal. La méthodologie utilisée combine une analyse de contenu des documents institutionnels et des enquêtes de terrain (qualitative et quantitative) auprès d'acteurs de niveau international, national et local. Les résultats montrent que les ODD sont globalement intégrés

dans les politiques nationales, mais partiellement dans celles des CT en raison du manque de connaissance des ODD ainsi que la prégnance des urgences sociales. L'article souligne l'importance des collectivités territoriales dans la réalisation pleine de l'agenda 2030.

---

**Mots-clés :** Collectivités territoriales, Objectifs de développement durable (ODD), appropriation, Sénégal et développement durable

---

## ABSTRACT

The appropriation of the Sustainable Development Goals (SDGs), adopted in 2015 by the United Nations, by local and regional authorities (LGs) is based on the principle of "leaving no one behind". This principle places the 17 SDGs at the heart of territorial policies and raises questions about their implementation, particularly in socially and economically fragile areas. This article analyzes the issues at stake in this appropriation of the SDGs in a context of territorialization of public policies in Senegal. The methodology used combines a content analysis of institutional documents and field surveys (qualitative and quantitative) of international, national and local stakeholders. The Introduction

results show that the SDGs are generally integrated into national policies, but only partially into those of local authorities, due to a lack of knowledge of the SDGs and the prevalence of social emergencies. The article underlines the importance of local and regional authorities in the full realization of the 2030 Agenda.

---

**Keywords** : Local authorities, Sustainable Development Goals (SDGs), ownership, Senegal and sustainable development

---

## INTRODUCTION

En septembre 2015, à New York, 193 pays scellent un accord historique : l'Agenda 2030, qui établit 17 Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, en remplacement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de 2000-2015. Érigés sur les fondations du rapport Brundtland de 1987 et inspirés des aspirations de l'agenda du XXI<sup>e</sup> siècle de 1992, les ODD incarnent une quête collective d'un développement durable (DD) et équitable d'ici 2030 (Snick 2020 : 77 ; Hege et al 2019 : 5 ; Caballero 2016 : 7 ; Brundtland 1987 :39). Cet agenda international, avec 169 cibles et 242 indicateurs (ONU 2015 : 5), entend relever le défi que pose à la fois le développement économique, la prise en charge des contraintes sociales, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance. Centré sur le principe « ne laisser personne de côté », l'agenda place les collectivités territoriales (CT) comme acteurs majeurs qui acquièrent de fait une mission d'égale envergure à celle des États, à savoir l'édification d'une planète à la fois "juste et sûre". Elles sont désormais reconnues comme des espaces de remèdes contre les changements climatiques (Touré 2015 : 22), des échelles pertinentes pour répondre aux phénomènes d'insoutenabilité (Laganier, Villalba et Zuideau 2002 : 2) ou des territoires de bon gabarit pour décliner la durabilité (Mancebo 2006 : 11 ; Bélisle et Riffon 2020 : 6). En conséquence, les CT, occupent ainsi une position centrale dans les solutions à apporter aux

préoccupations mondiales, conformément à la vision du Programme de développement durable horizon 2030 (PDD H 2030). Cependant, bien que leurs implications se révèlent pertinentes compte tenu de leur échelle plus ou moins réduite, de leur prérogative à élaborer leurs propres politiques et à orchestrer la planification du développement, ces entités font face à la question de l'appropriation des objectifs. Une telle appropriation exigerait une véritable connaissance des ODD et la capacité à les articuler avec les priorités enracinées dans les besoins pressants locaux, les ressources disponibles et les compétences transférées. Autrement dit, elle se matérialiserait à travers l'élaboration et l'exécution des schémas locaux de planification dûment élaborés au regard des ODD. Toutefois, il convient de noter que les collectivités territoriales sont confrontées à d'immenses problèmes dans leur quête de promotion du développement, naviguant avec des leviers d'action restreints par un pouvoir central dont l'autorité semble refréner les dynamiques des territoires, donnant ainsi l'illusion d'une décentralisation statique. De plus, le focus presque exclusif mis dans les collectivités sur les problématiques sociales, telles que l'éducation et la santé, consacre le primat de la dimension sociale au détriment des réalités économiques et environnementales. Or le caractère complexe et intégrateur des 17 objectifs ne permet guère une sélection à la carte (Snick 2020 : 78). Comment, dans ces conditions, les collectivités territoriales

s'approprient-elles des ODD ? Quel en est le niveau de connaissance ? En quoi l'approche par priorisation du développement en œuvre dans les CT favorise ou non l'appropriation des ODD ? Et donc, l'objet de cet article est d'analyser l'appropriation des ODD par les

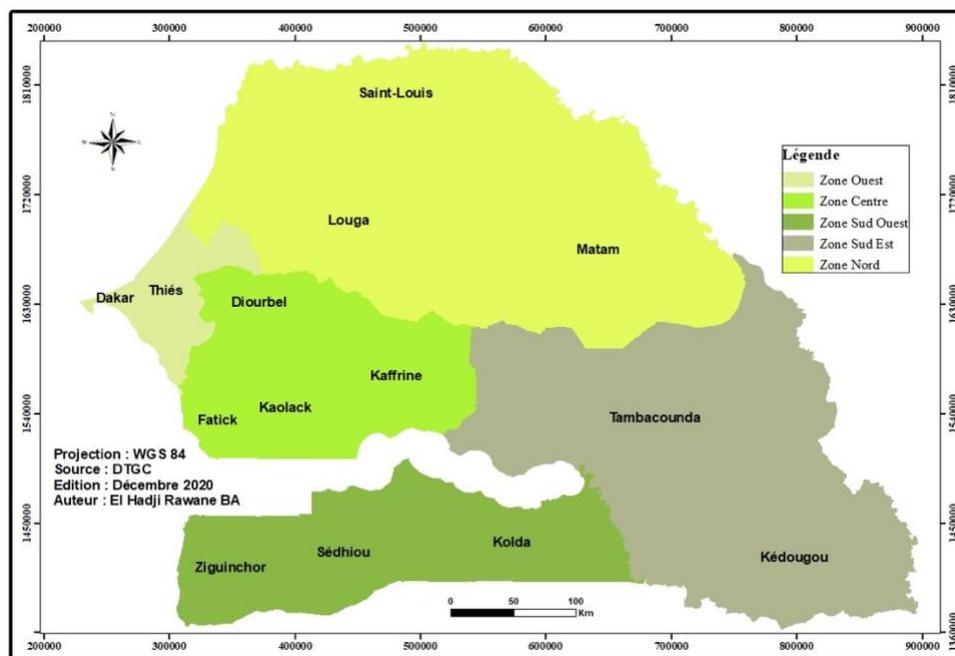
collectivités territoriales dans un contexte de territorialisation des politiques publiques au Sénégal. Après un bref descriptif du cadre méthodologique, l'analyse porte premièrement sur l'intégration des ODD dans les politiques publiques et deuxièmement sur la problématique de leur appropriation par les CT.

## 1. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La méthodologie est structurée en trois étapes ; l'analyse de contenu des documents institutionnels, les enquêtes de terrain et l'analyse des données recueillies. Pour la première étape, nous avons effectué une analyse des documents institutionnels à différentes échelles : globale, nationale et locale. Au niveau international, nous avons consulté les documents du groupe des Nations Unies, notamment le document fondateur des Objectifs de développement durable (ODD) et les rapports d'évaluation. L'objectif était de mieux comprendre les contours, la portée et la pertinence des ODD. À l'échelle nationale, nous nous sommes concentrés sur les deux revues nationales volontaires (RNV 2018 et 2022) du Sénégal et les rapports annuels nationaux sur les ODD. L'analyse comparative des données institutionnelles portant

sur le suivi des ODD, tirées des deux revues a permis d'évaluer le niveau d'intégration des ODD dans les politiques publiques nationales. Cela nous a donné une idée de la capacité du Sénégal à s'aligner sur les objectifs du PDD H2030. Enfin, à l'échelle locale, nous avons consulté les plans des collectivités sensibles aux ODD, tels que celui des Parcelles-assainies à Dakar, afin d'analyser l'alignement des objectifs mondiaux avec la stratégie locale. Pour la seconde partie, qui concerne les enquêtes de terrain, nous avons utilisé le zonage en nous basant sur une étude réalisée en juin 2015, portant précisément sur la priorisation des ODD<sup>1</sup>, sous la coordination du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Le zonage établit un regroupement des régions administratives en cinq zones géographiques (fig.1).

Fig. 1: Zonage du territoire national



<sup>1</sup> IFDD, 2016, la démarche de priorisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies au Sénégal, p. 88 à 94 à consulté sur [Liaison Énergie-Francophonie - Le Programme de](#)

[développement durable à l'horizon 2030 - Enjeux et défis de mise en œuvre](#) — Institut de la Francophonie pour le Développement Durable

L'enquête quantitative est menée dans les cinq zones au moyen de questionnaires adressés exclusivement aux maires, aux Présidents des conseils départementaux ou à leurs représentants désignés. Cette enquête n'a pas concerné les populations, car les ODD sont mis en œuvre par les instances publiques. Les maires et les Présidents des conseils départementaux, chefs d'orchestre du développement et émanant de la démocratie représentative engagent ou non la collectivité à s'aligner aux ODD. Cet alignement relève, avant tout, des convenances politiques des élus. Cette enquête a permis d'évaluer le niveau de connaissance ou de conscience des élus, ainsi que les priorités locales en lien avec les 17 ODD. Ces informations recueillies sont complétées par 43 entretiens semi-directifs couvrant toutes les échelles (mondiale, nationale et locale) du développement durable. Les processus des deux types d'enquêtes sont décrits dans les lignes suivantes.

### 1.1. L'enquête quantitative

**E**lle a principalement porté sur les collectivités territoriales, à savoir les départements et les communes. Les cinq zones couvrent une

population totale de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) collectivités territoriales, comprenant 42 départements et 557 communes<sup>2</sup>. Ces 599 collectivités territoriales ont constitué la base de travail pour notre échantillonnage. En utilisant la formule de Bernoulli,  $n = (1,96)^2 * N / [(1,96)^2 + I^2 * (N-1)]$ , où n représente la taille de l'échantillon, N la taille de l'univers étudié et I la marge d'erreur tolérée, nous avons déterminé la taille de l'échantillon. Dans ce cas, N est égal à 599 et I est égal à 25%. Ainsi, nous avons obtenu  $(1,96)^2 * 599 / [(1,96)^2 + (0,25)^2 * 598] = 56$ . Ces 56 sont cinq maires, 24 secrétaires municipaux, 4 secrétaires généraux (département), 3 chefs de division planification et développement durable, 3 conseillers municipaux et présidents de commission environnementale, 1 directeur de cabinet, 1 secrétaire élu et un président de commission des finances. Par conséquent, nous avons enquêté 56 élus ou représentants dans les collectivités, soit 9% des 599 CT, avec un intervalle de confiance de 25%. L'échantillon a été réparti en fonction des types de collectivités territoriales. Ainsi, 5 départements et 51 communes ont été enquêtés par questionnaire (Tabl. 1).

Tabl. 1 : Échantillonnage des CT

Collectivités territoriales	Taille de la population	Intervalle d'incertitude	Échantillonnage	Pourcentage
Départements	42	25%	5	7%
Communes	557	25%	51	93%
	599	25%	56	100%

Source : E.H. R Ba et M.B Timéra, 2021

Après cette étape, nous avons réparti l'échantillon dans les cinq zones géographiques du territoire national, en nous fondant sur le critère de densité. Dans chaque zone, nous avons mené les enquêtes exclusivement dans la région affichant la densité la plus élevée. Par conséquent, nos investigations ont été menées dans la région de Dakar (5749 habitants/km<sup>2</sup>) pour la zone Ouest, la région de Diourbel (298 habitants/km<sup>2</sup>) pour la zone Centre, la région de Ziguinchor (74 habitants/km<sup>2</sup>) pour la

zone Sud-Ouest, la région de Tambacounda (16 habitants/km<sup>2</sup>) pour la zone Sud-Est, et enfin la région de Saint-Louis (48 habitants/km<sup>2</sup>) pour la zone Nord.

Après cette répartition, nous avons utilisé la méthode de la règle de trois pour déterminer le nombre de CT à enquêter par région, ainsi que pour la répartition des échantillons par département et commune. Cela s'est traduit par des enquêtes

<sup>2</sup> Ce travail méthodologique a été fait depuis 2019, dans le cadre de ma thèse, donc ne prend pas en compte le décret n°2021-687 du 28 mai 2021 portant les collectivités à 601 avec l'érection de

Keur Massar en département. A consulter sur [Officiel : Keur Massar érigé en département \(Décret\) \(pressafrik.com\)](http://Officiel:KeurMassar.érigé.en.département(Décret).pressafrik.com)

après de 14 CT dans la région de Dakar sur un total de 57, impliquant 13 communes et le département de Pikine. Dans la région de Tambacounda, 13 CT ont été choisies parmi les 50, couvrant 12 communes et le département de Tambacounda. La région de Diourbel a été représentée par 11 CT parmi 43, comprenant 10 communes et le

département de Diourbel. Pour la région de Saint-Louis, 9 CT ont été enquêtées parmi 41, incluant 9 communes et le département de Matam. Enfin, dans la région de Ziguinchor, 8 CT ont été sélectionnées parmi 33, avec 7 communes et le département de Ziguinchor (voir tableau 2).

**Tabl. 2 : Répartition de l'échantillonnage**

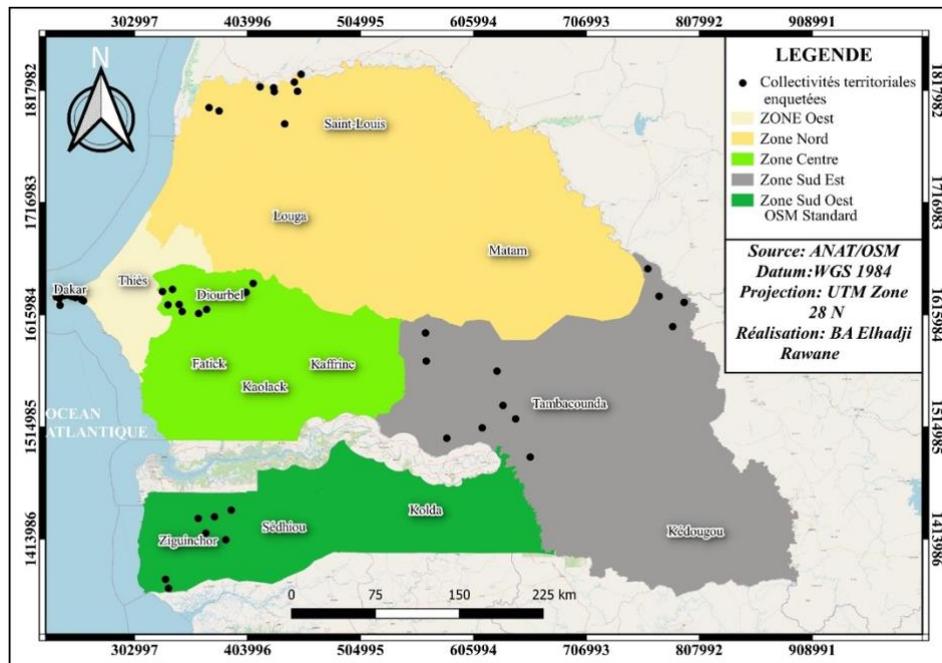
Régions	Nombre de CT	Échantillon CT	Échantillon départements	Échantillon Communes
Dakar	57	14	1	13
Tambacounda	50	13	1	12
Diourbel	43	11	1	10
Saint-Louis	41	10	1	9
Ziguinchor	33	8	1	7
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>56</b>	<b>5</b>	<b>51</b>

Source : E.H. R Ba et M.B Timéra, 2021

Pour identifier les communes et les départements, nous avons simplement sélectionné les entités ayant la plus grande importance démographique, en utilisant les données du recensement de l'Agence

Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) de 2013 (voir figure 2).

**Fig. 2 : Carte des collectivités territoriales enquêtées**



## 1.2. L'enquête qualitative

Elle a été menée à travers des entretiens semi-directifs avec 43 acteurs impliqués, répartis à trois échelles du DD : globale, nationale et territoriale.

Au niveau global, nous avons réalisé 4 entretiens en ligne avec deux experts de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et deux chercheurs, tous connaissent les ODD et leur intégration dans les politiques sénégalaises. Au niveau national, nous nous sommes entretenus avec 21 acteurs issus de différentes structures, notamment des agents des ministères sectoriels tels que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), ainsi que le Programme National de Développement Local (PNDL). Nous avons également interrogé des membres d'organisations de la société civile comme la Commission nationale des acteurs de la société civile, ainsi que des représentants d'instituts de recherche et de formation tels que l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE). Des associations d'élus locaux telles que l'Association des Départements du Sénégal (ADS), l'Association des Maires du Sénégal (AMS) sont également incluses...

Au niveau des territoires 18 entretiens sont réalisés avec les élus locaux tels que les maires et les présidents de conseils départementaux, les Directeurs des Agences Régionales (ARD), les Chefs des Services de Promotion du Développement Territorial (SRADL)... Ces entretiens ont porté sur l'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) ainsi que sur leur mise en œuvre au niveau territorial. Cette approche nous a permis de cerner la dimension multi scalaires des ODD. Enfin, la troisième étape se consacre à l'analyse des résultats obtenus. Nous examinons les données collectées, les comparons aux objectifs et indicateurs des ODD, et tirons des conclusions à partir de cette analyse. Ainsi les informations recueillies ont permis d'apprécier les stratégies et les mécanismes d'intégration des ODD dans les politiques nationales ainsi que leur déclinaison au niveau des territoires, d'évaluer le niveau de connaissances des ODD et du concept développement durable dans ses dimensions

(économique, sociale, environnementale et de gouvernance) à travers la priorisation.

## 2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats portent d'abord sur l'analyse des documents institutionnels pour appréhender l'intégration des objectifs au niveau national avant d'aborder le niveau de connaissance et les priorités locales dans le but de montrer la différence des niveaux en termes d'appropriation. Les ODD étant mieux appropriés au niveau national qu'au niveau local, il est important de faire cette analyse par niveau.

### 2.1. Des objectifs du développement durable à leur intégration aux politiques publiques aux Sénégal

#### 2.1.1. Les Objectifs du développement durable

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ciblent divers aspects du développement, associant amélioration des conditions de vie et préservation planétaire. Instaurés le 1er janvier 2016, ils résultent d'un processus de négociation intense entre le sommet de Rio+20 en juin 2012 et la réunion des chefs d'État à l'ONU en septembre 2015 (Caron et Châtaigner 2017 :15). Approuvé par 193 nations dont le Sénégal, ce programme transformateur projette la communauté internationale vers une trajectoire sans précédent. Avec 169 cibles et 242 indicateurs, cette nouvelle feuille de route fixe à tous les pays un défi complexe.

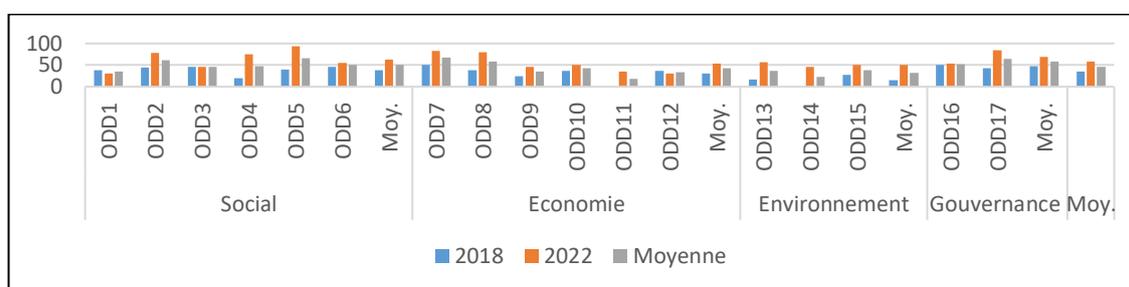
#### 2.1.2. Intégration des ODD aux politiques publiques au Sénégal

Les objectifs mondiaux s'intègrent naturellement au cœur des politiques publiques sénégalaises, s'alignant instantanément sur le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre directeur des politiques nationales depuis 2014. Chaque axe du PSE intègre en son sein un ensemble d'objectifs. Par exemple, l'axe1, qui se focalise sur la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, trouve un écho harmonieux avec les ODD1, ODD2, ODD7, ODD8 et ODD9. Parallèlement, l'axe 2, consacré au renforcement du capital humain, protection sociale et développement durable, se synchronise avec les ODD3, ODD4, ODD5, ODD6, ODD11, ODD12,

ODD13, ODD14 et ODD15. Enfin, l'axe 3, axé la gouvernance, institutions paix et la promotion et sécurité, s'aligne avec les ODD10, ODD16 et ODD17<sup>3</sup>. Le Sénégal, du fait de sa position géographique, de son statut en tant que pays en développement et de l'engagement proactif de ses dirigeants, s'est engagé à mettre en œuvre les 17 ODD. Cette concrétisation s'exprime à travers des Plans d'Action Prioritaires (PAP)<sup>4</sup>. Les données émanant de la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) en 2020 révèlent un alignement des objectifs mondiaux de 77% avec le PAP I (2014-2019) et 97,1% avec le PAP II (2019-2023). Cette harmonisation a été facilitée par le PSE, dont la vision s'aligne intrinsèquement avec les ODD.

Dans cette optique, la responsable ODD-Sahel déclare : « Le PSE, visant l'émergence, s'harmonise naturellement avec les ODD ». Les Conférences Nationales sur le Développement Durable (CNDD)<sup>5</sup>, sous la présidence du Chef de l'État, ont également constitué un facteur d'intégration des ODD<sup>6</sup>. Malgré les défis, voire les conflits de compétences entre institutions<sup>7</sup>, des progrès tangibles sont notés dans le suivi des indicateurs des ODD. La confluence des données des Revues Nationales Volontaires (RNV) de 2018 et de 2022 met en lumière une amélioration du taux moyen de suivi, passant de 31,1% à 57,9%. Seuls les ODD11 (Villes et communautés durables) et ODD14 (Vie aquatique) manquaient d'indicateurs de suivi en 2018 (fig. 3).

Fig. 2: Suivi exact des indicateurs des ODD 2018-2022



Source : RNV, 2018 et 2022 ; Réalisation : E.H.R Ba et M.B. Timéra, 2023

Le suivi des indicateurs a connu des améliorations pour la majorité des ODD à l'exception des ODD1 et ODD12 qui ont respectivement régressé de 38,5% à 30,7% et de 36,4% à 30,7%. Le domaine de la gouvernance affiche un taux moyen de suivi de 57,95%, suivi du volet social à 50,9%, de l'économie à 42,5% et de l'environnement à 32,7%. Tout de même, si les données institutionnelles témoignent des compétences de l'État dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux, elles ne dissimulent pas pour autant les problématiques liées aux données. La question des données représente un défi majeur pour tous les pays. Comme l'a souligné le Directeur adjoint de la Direction de l'Environnement et des

Établissements Classés (DEEC), « Le défi est principalement une question de données. Avec 169 cibles nécessitant des indicateurs adaptés à chaque contexte national, un système de suivi et de génération de données complexe est requis, une tâche ardue pour nos nations aux ressources limitées »<sup>8</sup>. Les lacunes dans le suivi-évaluation et les exigences en chiffre des ODD préoccupent les techniciens institutionnels, les chercheurs, les experts et les conseillers des ministres, rencontrés à tous les niveaux hiérarchiques. Ces obstacles à l'intégration des objectifs mondiaux dans les politiques se font encore plus sentir au niveau local.

<sup>3</sup> Ministère de l'économie, des finances et du plan (2017), « Objectifs de développement durable (ODD) : état d'avancement de la mise en œuvre en 2016 », page 7.

<sup>4</sup> Les PAP, plans quinquennaux, opérationnalisent le PSE d'ici 2035, le PAP I couvre la période 2014-2018, le PAP II 2019-2023 et le PAP III 2024-2028 est à actuellement en conception.

<sup>5</sup> Le Sénégal a organisé trois CNDD, la première édition s'est tenue en Juillet 2015, sur le thème « villes et territoires durable », la deuxième édition a eu en Juillet 2016 portant sur « le développement territorial et la gouvernance verte » et la

troisième édition en mai 2018 sur « Pour une exploitation durable et saine des ressources pétrolières et gazières ». Depuis lors le Sénégal n'a pas organisé une CNDD.

<sup>6</sup> Entretien du 23/01/2021 avec Fatoumata DEMBELE, manager SDG-Sahel, Groupe de travail sur les ODD

<sup>7</sup> Entretien du 20/09/2021 avec Cheikh Ndiaye Sylla, ancien Président de Commission nationale du développement durable du Sénégal, fait remarquer les fréquentes querelles entre le Ministère des finances et le Ministère de l'environnement.

<sup>8</sup> Entretien du 11/09/2021, Monsieur Fofana

## 2.2. Appropriation des objectifs mondiaux par les collectivités territoriales

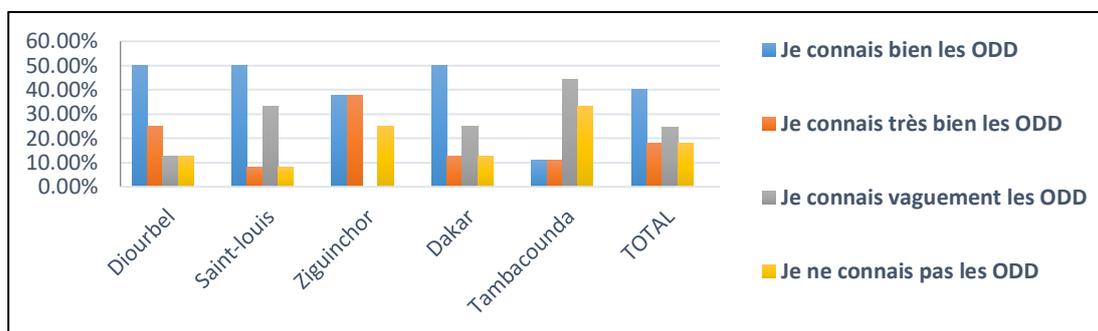
L'assimilation des ODD par les collectivités territoriales se révèle être d'une épineuse complexité. En effet, la première étape cruciale pour s'approprier des objectifs mondiaux réside dans la connaissance approfondie de ces derniers, ensuite dans la dialectique des priorités mondiales versus locales.

### 2.2.1. Connaissance des objectifs mondiaux : un enjeu d'appropriation et d'intégration

L'appropriation des objectifs mondiaux requiert avant tout leur appréhension profonde. C'est ce que les autorités nationales et les experts des Nations Unies, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont très tôt saisi, en organisant des consultations nationales (République du Sénégal, 2013 : 5). Les instances institutionnelles et les partenaires se sont ainsi appuyés sur l'organisation territoriale pour réfléchir sur les objectifs post OMD à l'échelon local, comme le confirment la représentante des ODD-Sahel et le Directeur de la DEEC, cités dans les passages précédents. Cette perspective est également partagée par le chef du Service Régional de l'Aménagement et du Développement Local (SRADL), qui explique que : « Dans le processus d'intégration des ODD, nous multiplions les rencontres avec les élus. Des enquêtes sont menées,

et des sessions de restitution sont organisées. En somme, en collaboration avec les acteurs de base, nous réalisons un diagnostic territorial pour savoir : sur quels fondements la commune peut-elle édifier son développement économique, social et environnemental ? »<sup>9</sup>. Malgré ces efforts de l'État, nos enquêtes dévoilent un contraste quant à la connaissance des ODD. Ainsi sur les 56 autorités interrogées, les résultats montrent que 40% des élus connaissent bien les ODD, 24,40% les connaissent vaguement, 17,80% les connaissent très bien, et 17,80% ne les connaissent pas du tout (fig. 4). Ce manque de familiarité avec les objectifs mondiaux transparait dans les propos du conseiller municipal de la ville de Pikine, qui insiste sur la nécessité de promouvoir la connaissance des ODD au sein des institutions communales<sup>10</sup>. Les élus locaux entendent parler des ODD, les croisent lors des ateliers de planification et des conférences territoriales, mais cela s'arrête là en réalité. Dans les régions de Saint-Louis, de Dakar et de Diourbel, 50% des maires connaissent bien les objectifs mondiaux tandis que 37,5% les connaissent bien dans la région de Ziguinchor et seuls 11,10% les connaissent bien dans la région de Tambacounda (fig. 4). Pour autant, les élus locaux sont bien conscients de l'importance de leur implication pour la mise en pratique des ODD. Le Président de l'ADS<sup>11</sup>, en rappelant le devoir de la collectivité en matière de développement, tel que stipulé dans l'article 3 du Code des collectivités locales, souligne la pertinence des cadres territoriaux en tant que foyers de développement.

Fig. 3 : Connaissance des ODD par les élus locaux



Source : E.H. R Ba et M.B Timéra, 2021

<sup>9</sup> Entretien du 22/08/2021 avec Abdou Dione à Saint-Louis.

<sup>10</sup> Entretien du 03/06/2021 avec Cheikh Ahmed Tidiane BA, Président de la commission environnementale de la ville de Pikine.

<sup>11</sup> Entretien du 17/06/2021 avec Dr Adama Diouf à la maison des élus locaux, Président du conseil départemental de Kaffrine

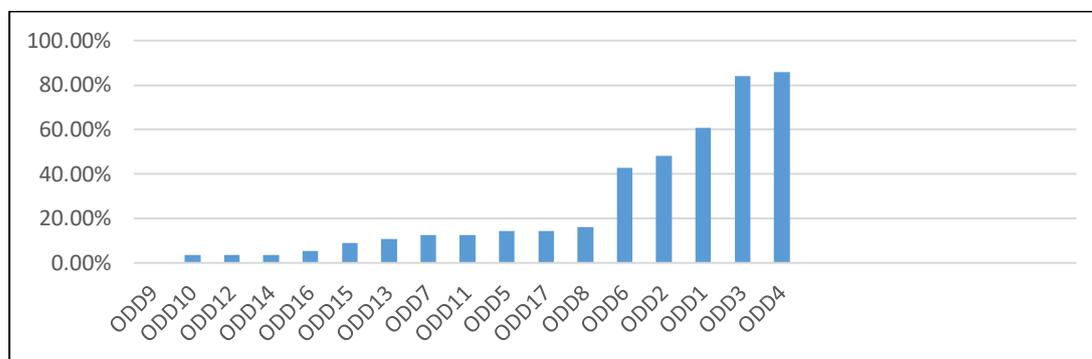
Contrairement aux élus locaux, les entretiens effectués auprès des directeurs des ARD montrent que ceux-ci sont bien imprégnés des objectifs du DD et mesurent, de manière plus appropriée, la pertinence de l'échelle de la collectivité. Le Directeur de l'ARD de Fatick fait remarquer que le changement sociétal ou transformation sociétale dont est porteur le PDD-H 2030 passerait par les collectivités<sup>12</sup>. L'autre point essentiel de l'appropriation des objectifs de l'agenda 2030 est bien la question des priorités locales.

### 2.2.2 Appropriation des objectifs mondiaux : une approche par priorisation

L'intégration totale des ODD dans les politiques des CT est une question de priorité. Les enquêtes mettent en lumière trois catégories distinctes. D'abord, la catégorie des priorités urgentes englobe des domaines tels que l'éducation (85,70%), la santé (83,90%), la lutte contre la pauvreté (60,70%), la sécurité alimentaire (48,20%), ainsi que l'assainissement et l'accès à

l'eau potable (42,90%). Ces enjeux sont considérés comme des défis impératifs à résoudre dans le cadre des 17 objectifs mondiaux, notamment ODD4, ODD3, ODD1, ODD2 et ODD6. Ensuite, des priorités secondaires mais tout aussi nécessaires sont dégagées par les élus. Il s'agit notamment de l'emploi, représenté par l'ODD8 (à hauteur de 16,10%), du partenariat reflété par l'ODD17, et de l'égalité des genres associée à l'ODD5 (tous deux à 14,30%). De plus, la durabilité territoriale en lien avec l'ODD11, ainsi que l'approvisionnement en énergie lié à l'ODD7, occupent une place à hauteur de 12,5%. Les préoccupations concernant les changements climatiques, incarnés par l'ODD13, sont également présentes, quoique à un degré moindre de 10,70%. Malgré leur statut de priorités secondaires, ces secteurs sont considérés comme étant essentiels pour le développement des territoires. Enfin, les priorités tertiaires, bien que moins mises en avant, englobent des domaines comme la biodiversité (8,90%), la justice (5,40%), les océans, la consommation/production et l'équité (3,60%), ainsi que l'industrialisation (fig.5).

Fig. 4: Priorisation des ODD par les collectivités territoriales



Source : E.H. R Ba et M.B Timéra, 2021

Ces résultats sont corroborés par les témoignages recueillis de part et d'autre des régions. Dans tous les cas, les collectivités territoriales investissent beaucoup même dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Ces deux domaines connaissent un retard manifeste, en particulier au sein des anciennes communautés rurales où ils sont considérés comme des préoccupations majeures<sup>13</sup>. Ce qui n'est pas toujours le cas dans la région de Dakar, notamment

la ville de Pikine. A ce propos, le chargé de l'environnement déclare : « les secteurs de l'éducation et de la santé sont prioritaires dans la ville. Aujourd'hui, nous pouvons même constater que ces deux secteurs ne constituent plus des enjeux majeurs. Un poste de santé a été érigé par la ville et trois centres de santé ont été équipés de blocs opératoires. Dans le domaine de l'éducation aussi, toutes les écoles ont été rénovées, équipées et plusieurs bourses

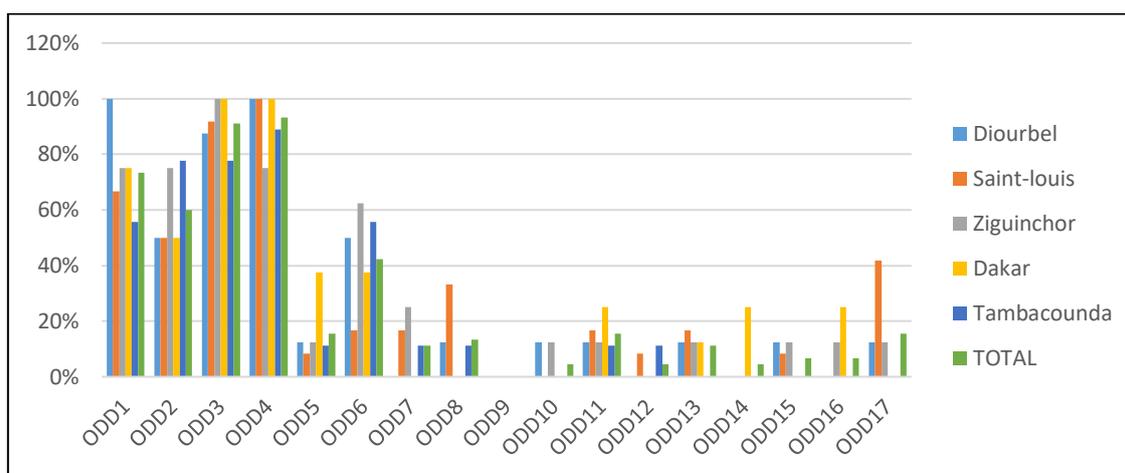
<sup>12</sup> Entretien du 10/03/2021 à l'ARD de Fatick.

<sup>13</sup> Entretien du 03/11/2021 à Rosso Béthio, dans la région de Saint-Louis

ont été mises à la disposition des étudiants. Sur ce plan, les efforts sont palpables. Cependant, pour ce qui est de l'environnement, les activités relèvent de circonstance et nécessitent le quitus du maire. Alors que ces activités devraient être systématiques<sup>14</sup> ». Ces priorités sociales vives relèguent au second plan toute initiative des maires allant dans le sens de la promotion de l'environnement. Les citoyens ne sont pas enthousiastes en ce qui est des projets environnementaux. Le maire de la commune de

Gabou explique « la commune de Gabou fait face à la problématique de la déforestation. Nous avons initié des projets de reboisements afin d'améliorer le cadre environnemental des 44 villages de la commune, mais il faut avouer que la population n'est pas intéressée. Les priorités étant ailleurs, l'urgence quotidienne est le développement social local.<sup>15</sup> ». Partout, les objectifs sociaux sont prioritaires (fig.6).

Fig. 5 : Priorisation des objectifs par région



Source : E.H. R Ba et M.B Timéra, 2021

Dans chacune des régions étudiées, les priorités sociales se distinguent. Dans la région de Diourbel, les cinq premières priorités se dessinent comme suit : en tête de liste, la lutte contre la pauvreté (ODD1), suivie de près par l'accès à l'éducation (ODD4) et à la santé (ODD3). Viennent ensuite la lutte contre la faim (ODD2), ainsi que l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement (ODD6). Pour la région de Saint-Louis, les besoins en éducation (ODD4) et en santé (ODD3) figurent en première position, soulignant leur importance fondamentale. Ils sont suivis de près par la lutte contre la pauvreté (ODD1) et la faim (ODD2), avec le développement du partenariat (ODD17) également en considération. La région de Dakar, en tant que centre névralgique, a ses propres préoccupations. Les priorités pour Dakar se définissent ainsi : en premier lieu, l'éducation (ODD4) occupe une place centrale, suivie de près par la santé (ODD3). La lutte contre la pauvreté (ODD1) et la faim (ODD2), ainsi que les questions

relatives à l'eau et à l'assainissement (ODD6), figurent également en bonne place. Dans la région de Ziguinchor la santé (ODD3) arrive en tête, suivie par l'éducation (ODD4), puis la lutte contre la faim (ODD2) et la santé (ODD3). La lutte contre la pauvreté (ODD1) occupe ensuite une position clé, avant de considérer la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD6). Chaque région dévoile ainsi ses propres priorités, reflétant les besoins et les défis cruciaux et au premier rang que les autorités élues sont confrontées parmi les 17 priorités mondiales.

<sup>14</sup> Entretien 03/06/2021 à la ville de Pikine

<sup>15</sup> Entretien du 09/06/2021 à Dakar

### 3. DISCUSSION

#### 3.1. Intégration des ODD dans les politiques publiques : élargissement conceptuel et promotion de l'échelle nationale

L'analyse des documents (Rapports ODD et les RNV) montre que le PSE englobe globalement les 17 ODD : 5 objectifs liés à la croissance économique (Axe I), 9 orientés au social (Axe II) et 3 associés à la gouvernance (Axe III). Cet alignement, accompagné plus ou moins par l'organisation des CNDD, témoigne de la volonté du gouvernement sénégalais à réaliser l'Agenda 2030. Cependant, l'évaluation de l'alignement montre, d'un côté, que le positionnement de certains objectifs est inapproprié. En effet, l'inclusion de l'ODD1, portant sur la lutte contre la pauvreté, dans l'axe 1 est une incongruité. De même, les ODD11 et ODD12, qui auraient pu servir d'indicateurs pour la croissance économique sont intégrés à la dimension sociale. Ces incohérences révèlent des précipitations dans l'intégration des ODD. Par ailleurs, l'environnement (ODD13, ODD14 et ODD15) n'est pas une dimension à part entière. Il est plutôt intégré dans la dimension sociale et se confond avec le DD. Cette confusion, inhérente à la conception du PSE, reflète la place réservée à l'environnement (fig.3). Cet alignement pose la question d'une bonne intégration des ODD.

D'un autre côté, l'alignement met en lumière les similitudes entre la vision du PSE, axée sur l'émergence, et celle des ODD, orientée vers un avenir meilleur pour tous et plus durable pour la planète, en raison de l'expérience du Sénégal dans la réalisation des OMD. Avant même leur officialisation, le Sénégal avait déjà intégré un certain nombre d'indicateurs des ODD dans ses mécanismes de suivi. Ces acquis dans lesquels le PSE s'est inscrit mettaient le Sénégal dans l'optique de la durabilité faible (Boidin 2019 : 68). Cependant, les améliorations notées dans le suivi des indicateurs des ODD passant de 31,1% en 2018 à 57,9% en 2022, induisent un élargissement et un approfondissement du suivi des indicateurs des politiques publiques. L'intégration des enjeux

urbains (ODD11) et des océans (ODD14) est illustratif (Fig. 3). En conséquence, le PDD H2030, en dépit des énormes difficultés de suivi, positionne progressivement le Sénégal dans le paradigme de la durabilité forte. Du coup, les 17 objectifs mondiaux, en permettant l'évaluation de toutes les dimensions du DD, répondent aux questionnements de l'opérationnalité du concept et le repositionne dans une conception large au regard du schéma de l'évolution des approches dudit concept (Jégou 2012 : 48). De fait, dans les années 1980, le concept de DD, formalisé sous le nom "d'écodéveloppement"<sup>16</sup>, était principalement axé sur la conciliation entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Cette conception, bien adaptée aux années 1970, ne prenait pas en compte les inégalités sociales (Brunel 2004 : 57).

En 1987, au constat de cette réduction, la commission Brundtland recentre la réflexion sur l'équilibre des trois dimensions du DD (économique, sociale et environnementale). En 1992, le sommet de Rio, avec ses 27 principes, ses conventions et ses déclarations, confirme et institutionnalise ces trois piliers. Dix ans plus tard, lors du sommet de Johannesburg, la culture (Diemer 2017 : 35) et le territoire (équité territoriale entre pays) sont vainement agités. L'adoption des OMD en 2000 réduit le DD à une simple question de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement (Hainwelin et Eddi 2017 : 58). Quant aux 17 ODD, le programme consolide les trois dimensions en incluant nettement la gouvernance (Ndoutoum et Kiri 2017 : 51). En somme, les objectifs mondiaux sont encadrés dans une démarche holistique et complexe qui enrichit le débat scientifique et met tous les territoires au cœur du programme dont les États en première ligne. Effectivement, les ODD sont l'affaire des États<sup>17</sup> étant donné que ceux-ci sont les principaux acteurs des ODD en tant qu'interlocuteurs des

<sup>16</sup> SACHS Ignacy, 1980. « Stratégies de l'écodéveloppement », Paris, Éditions Économie et Humanisme, 140 p.

<sup>17</sup> ONU, 2015, A/RES/70/1 A/RES/70/1 | Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants ([un.org](http://un.org))

Nations Unies et chefs d'orchestre des politiques publiques. Les Etats sont responsables de l'élaboration des politiques publiques, de la mobilisation des ressources et de la coordination des efforts pour atteindre ces objectifs comme le témoigne la mise en place du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN). En tant que territoires souverains, les Etats, par rapport aux collectivités territoriales, ont plus de ressources, de capacités techniques et de pouvoirs réglementaires, faisant ombre à tout autre acteur. Cette prééminence des Etats est inhérente au développement durable. Hautement politique, le DD, malgré son principe « penser global et agir local », renforce les cadres nationaux y égard de la complexité et du caractère international de ses programmes. L'étude des 27 principes de l'agenda 21, adopté à l'issue du sommet de 1992 montre que 17 principes font référence aux cadres étatiques (Ba 2022 : 352). En outre, les questions environnementales telles que la lutte contre les changements climatiques favorisent les grands ensembles et les pays en premier même si d'autres affirment que les ODD favorisent une montée en puissance du rôle des entreprises contre le retrait de l'Etat (Egil 2015 : 106-107). Une position qui semble évoluer après huit ans de mise en œuvre de l'agenda. Cependant, ce rôle grandissant des Etats n'enlève en rien aux collectivités territoriales leur pertinence. Le DD est par excellence multi scalaires et les CT ont autant à contribuer que les territoires nationaux. Sauf que le programme des ODD semble être inapproprié pour les collectivités malgré leur pertinence.

### **3.2. Le portage territorial des ODD : une appropriation minée par le manque de connaissance suffisant des objectifs**

Les collectivités territoriales sont aussi importantes que les gouvernements nationaux. Elles occupent une place centrale dans les réflexions relatives à la durabilité depuis le sommet de 1992 (Emilianoff 2009 : 18 ; Diemer 2017 : 42). L'adoption de l'agenda 21 local, à l'issue de ce sommet, est une expression tangible. Depuis lors, le rôle des entités infranationales ne cesse de croître. En effet, les collectivités territoriales répercutent les politiques de développement

durable de la même manière que les Etats, avec des adaptations qui, bien que diverses, engendrent plusieurs « développements durables »<sup>18</sup>. Chaque unité territoriale se caractérise par sa stratégie d'adaptation. Le local complète ainsi le national dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux, conformément au principe de subsidiarité (Claval 2006 : 434).

Cette complémentarité témoigne de toute la pertinence de la territorialisation, au sens d'adapter les objectifs mondiaux aux spécificités des territoires pour une réelle mise en pratique. Cependant, les collectivités territoriales rencontrent divers obstacles qui limitent leur capacité à mettre en œuvre les ODD de manière optimale. En effet, il apparaît que les ODD n'ont pas encore pénétré pleinement la conscience des dirigeants locaux (figure 4). Ce dernier découle, en grande partie, du déficit de formation des élus, ce qui entraîne une compréhension insuffisante de leurs responsabilités en matière de promotion du développement, en termes de traduction des compétences transférées et d'innovation pour des changements structurels (Faye 2006 : 4-6). Parmi d'autres contraintes, ces éléments réduisent la décentralisation à de simples réformes institutionnelles plombant du coup la territorialisation des politiques et tout projet d'assimilation des ODD. Cette situation crée un déséquilibre entre les objectifs de la « route vers la dignité » d'ici 2030 et la réalité à l'échelle des collectivités. Du coup, la connaissance, la capacité technique, la cohérence des actions et le renforcement des compétences des élus et des fonctionnaires territoriaux semblent être les défis majeurs de la territorialisation des ODD, pour lesquels, la mise en œuvre exige une compréhension profonde des enjeux du DD et des mécanismes de coordination nécessaires pour mobiliser les acteurs locaux et favoriser la participation citoyenne. Face à ces contraintes l'Etat se doit d'accélérer la fonction publique locale et repositionner les services techniques tels que les Agence régionales de développement (ARD) pour harmoniser les compétences et le niveau de sensibilisation par rapport à ces enjeux. Pour beaucoup de CT, les techniciens des ARD, en conformité avec les orientations nationales,

<sup>18</sup> François Mancebo, 2009. « Des développements durables. Quel référentiel pour les politiques de développement durable en Europe ? Cybergéo

alignent quelque fois les objectifs et les thématiques transversales (genre, nutrition, émigration, changements climatiques) aux plans locaux. Cependant, les élus ont, pour la plupart, des difficultés à comprendre et à mettre en œuvre ces

### 3.1. Les exigences sociales : freins à l'appropriation intégrale des ODD par les territoires

Les urgences sociales telles que l'éducation (ODD4), la santé (ODD3), la lutte contre la pauvreté (ODD1), la faim (ODD2) et l'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD6) (Fig. 5) limitent toute appropriation intégrale des ODD par les territoires. La prééminence de l'éducation et de la santé est fondamentalement liée au fait que ces deux sont les compétences transférées les plus spécifiques dirait-on pour les élus locaux. Certes, ces deux compétences demeurent des défis majeurs dans les pays en développement et dans les territoires, elles sont, en outre, très prisées par les élus même dans les communes où elles semblent plus être des enjeux majeurs. La lutte contre la pauvreté, la faim et l'accès à l'eau, bien que ces besoins ne soient pas des compétences propres aux CT, se révèlent être des préoccupations pour lesquelles les élus locaux sont constamment interpellés par les citoyens. Il devient donc difficile de se dérober de la prise en compte de ces objectifs au seul motif qu'ils ne relèvent pas des compétences transférées. Quant aux priorités ayant trait à la dimension économique locale, les CT vivent une situation de fragilité qui ne fait plus débat. Fort conscientes de cette fragilité, les autorités gouvernementales prévoient dans la seconde phase de l'Acte III de la décentralisation, de transférer de nouvelles compétences liées à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, au tourisme et à l'hydraulique pour booster l'économie des territoires. L'environnement (ODD15) est encore moins pris en compte que l'économie bien qu'il soit une compétence transférée. Les politiques environnementales se réduisent souvent à des initiatives sporadiques de reboisement, sans suivi adéquat ni appropriation par les communautés. Les populations montrent peu d'intérêt pour les initiatives de reverdissement des espaces communaux. Du coup, la théorie de l'équilibre des dimensions du DD est faussée dans les territoires. Le DD est alors réduit nécessairement dans les collectivités au tout social (fig.6). L'émergence sociale qui se traduit sur le terrain par relever les

plans. Au-delà de ces enjeux, la prévalence des besoins sociaux pressants au quotidien dans les territoires subnationaux ne facilite pas une appropriation intégrale.

défis de l'éducation, de la santé, de la pauvreté, de la faim et de l'accès à l'eau masque par conséquent l'émergence économique territoriale. Pourtant l'émergence économique, encadrée dans la durabilité environnementale, est à la base de l'émergence sociale (Lo 2013 :22). Les ODD permettent maintenant de dépasser les silos pour une émergence territoriale intégrale et durable où les indicateurs de productivité économique, de bien-être social, de soutenabilité des ressources et d'efficacité des institutions sont concomitamment suivis. Sur ce, les gouvernants locaux doivent juste savoir que les ODD sont des préoccupations de développement à adapter aux aspirations des communautés (CGLU 2015 : 22). La commune des Parcelles assainies a d'ailleurs validé cette perspective en adoptant un plan de développement au regard exclusif des ODD. Ce plan a permis de mettre sur place un projet de reverdissement de l'espace communal dûment structuré. Tout est question de vision et d'audace dans un monde où les incertitudes grandissent et pour lesquelles l'engagement du local pour la transformation souhaitée d'ici 2030 est impératif.

### CONCLUSION

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) offrent un cadre concret pour évaluer les aspects économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance à différentes échelles. Cependant, il est évident que les ODD se prêtent davantage aux échelles nationales qu'à celles des collectivités territoriales, en raison de leur complexité et de leurs exigences. Cet aspect se manifeste clairement dans le contexte sénégalais. Les objectifs sont globalement intégrés, et un suivi continu est mis en place, positionnant ainsi le pays sur la voie d'une durabilité forte. Sauf que cette appropriation au niveau national n'est pas déclinée au niveau des collectivités territoriales. Les ODD sont presque méconnus des autorités locales et les contraintes sociales sont un autre facteur accentuant leur appropriation partielle et sélective.

Pour autant, les collectivités territoriales ont un rôle, certes complexe mais essentiel et nécessaire à jouer dans la réalisation des objectifs mondiaux pour construire un avenir durable. Au niveau des grandes instances onusiennes, il est impératif de soutenir activement les CT dans cette démarche, afin qu'elles puissent contribuer pleinement à la

transformation de la planète en un espace sûr, juste et durable. L'article met en évidence le constat selon lequel les collectivités n'ont pas encore réellement amorcé leur transition vers la durabilité. Dans cette optique, l'éducation se distingue comme une perspective majeure à explorer dans les futures recherches à entreprendre.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOCIATION DES MAIRES DU SENEGAL, 2019. Note sur la situation de mise en œuvre de l'agenda 2030 au niveau des collectivités locales du Sénégal, Communication Cotonou, 11 p.

BA El Hadji Rawane, 2022. *Le développement durable et échelles géographiques : analyse de la territorialisation des objectifs du développement durable (ODD) au Sénégal*, thèse de doctorat, ETHOS, Université Cheikh Anta DIOP, Dakar, 482 p.

BELHEDI Amor, 2016. « De la durabilité et de l'équité territoriale : Quelques éléments de réflexions », Hammamet. Disponible en ligne : [\(PDF\) De la durabilité et de l'équité territoriale Quelques éléments de réflexions \(researchgate.net\)](#) [dernier accès août 2023].

BELISLE Catherine, RIFFON Olivier, 2020. « Editorial- ne laisser personne de côté : atteindre les ODD à l'échelle locale », Liaison Energie-Francophonie, p. 6-8, Disponible en ligne : [https://www.ifdd.francophonie.org/publication/n\\_e-l...](https://www.ifdd.francophonie.org/publication/n_e-l...) [dernier accès août 2023]

BOIDIN Bruno, 2019. « L'émergence est-elle compatible avec le développement durable ? Le cas du plan Sénégal émergent », Éthique et économie. Disponible en ligne : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/22394/2019v16n2Boidin.pdf?sequence=1&isAllowed=y> [dernier accès août 2023]

BRUNDTLAND Gro Harlem, 1987. « Rapport Brundtland, Notre avenir à tous ». Disponible en ligne : [https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokument\\_e/nachhaltige\\_entwicklung/dokumente/bericht/our\\_common\\_futurebrundtlandreport1987.pdf/download.pdf/notre\\_avenir\\_a\\_tousrapportbrundtland1987.pdf](https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokument_e/nachhaltige_entwicklung/dokumente/bericht/our_common_futurebrundtlandreport1987.pdf/download.pdf/notre_avenir_a_tousrapportbrundtland1987.pdf) [dernier accès août 2023].

BRUNEL Sylvie, 2004. *Le développement durable, Que sais-je ?* Presses universitaires de France, Humensis, 126 p.

CARON Patrick et CHÂTAIGNER Jean Marc, 2017. *Un défi pour la planète, les objectifs de développement durable en débat*, Quae, 475 p.

CITÉ DES GOUVERNEMENTS ÉLUS LOCAUX, 2015. Objectifs de développement durable, ce que les gouvernements locaux doivent savoir, Disponible en ligne : [ODD : ce que les Gouvernements locaux doivent savoir by UCLG CGLU - Issuu](#), [dernier accès août 2023].

CLAVAL Paul, 2006. « Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes », Lavoisier-Géographie-Economie-Société. Vol.8, p. 415-445

CUTSEM Benjamin Van., 2016, De l'agenda du millénaire à l'agenda 2030 : les nouveaux objectifs de développement durable sous la loupe, Point Sud, les études du CNCD, n°14, disponible sur <https://www.un.org/fr/ga/68/resolutions.shtml> [Disponible en ligne août 2023].

EGIL François, 2015. « Les objectifs de développement durable, nouveau palais de cristal ? », dans Cairn info, Politiques Africaines, n°140, p. 99-120 Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-4-page-99.htm> [dernier accès août 2023].

EMELIANOFF Cyria, 2007. « La ville durable : L'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe » dans Armand Colin, Information géographique, DOI 10.3917/lig.713.0048, Disponible en ligne : [Publications de Cyria Emelianoff | Cairn.info](#) [dernier accès août 2023].

FAYE Jacques, 2006, « Foncier et décentralisation : L'expérience du Sénégal », Communication, Niamey, 12 p, Disponible en ligne : [com-jacquesfaye.pdf](http://com-jacquesfaye.pdf) ([hubrural.org](http://hubrural.org)), [dernier accès août 2023].

GRUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, 2016. « Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies », Disponible en ligne : [UNDG-Mainstreaming-the-2030-Agenda-Reference-Guide-French.pdf](http://UNDG-Mainstreaming-the-2030-Agenda-Reference-Guide-French.pdf) [dernier accès août 2023].

HAINWELIN Etienne, EDDI Michel, 2017. « Les ODD vont-ils façonner de nouvelles relations Nord-Sud ? », dans, CARON Patrick et CHÂTAIGNER Jean Marc, *Un défi pour la planète, les objectifs de développement durable en débat*, Quae, p. 55-66

HEGE Elisabeth, BARCHICHE Damien, ROCHETTE Julien, CHABASON Lucien & BARTHELEMY Pierre, 2016. « Premier bilan et conditions de succès de l'Agenda 2030 pour le développement durable », Science PO, Disponible en ligne : [Premier bilan et conditions de succès de l'Agenda 2030 pour le développement durable](http://Premier_bilan_et_conditions_de_succès_de_l'Agenda_2030_pour_le_développement_durable) ([iddri.org](http://iddri.org)), [dernier accès août 2023].

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2020. « Editorial-Ne laisser personne de côté, atteindre les ODD à l'échelle locale », Liaison Energie-francophonie, n°114, Disponible en ligne : [https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/09/31500\\_lef-114\\_ep5.pdf](https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/09/31500_lef-114_ep5.pdf) [dernier accès août 2023]

LAGANIER Richard, VILLALBA Bruno & ZUINDEAU Bertrand, 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », dans Open Edition Journals, Développement Durable & Territoires, Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/774> [dernier accès août 2023].

MANCEBO François, 2008. « Développement durable et territoires » Armand Colin, p. 124, Disponible en ligne :

<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8015> [dernier accès août 2023].

MANCEBO François, 2009. « Des développements durables. Quel référentiel pour les politiques de développement durable en Europe ? », Espace Société Territoire, N°438, Disponible en ligne : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.21987> [dernier accès août 2023].

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN DU SÉNÉGAL, 2017. Objectifs de développement durable-ODD, État de mise en œuvre, 108 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 2018. Approche de la hiérarchisation des contraintes, DGPPE, 16 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 2019. Plan Sénégal Émergent, Plan d'Action Prioritaire 2019-2023

NDOUTOUM Jean Pierre, KIRI Tounao, 2017. « La nécessaire mutation des rapports Nord-Sud pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 » dans, CARON Patrick et CHÂTAIGNER Jean Marc, *Un défi pour la planète, les objectifs de développement durable en débat*, Quae, p. 39-54

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 2015. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Nations Unies, Disponible en ligne : [https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d1\\_fr.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d1_fr.pdf) [dernier accès août 2023]

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF), 2019. Guide d'intégration des ODD dans les Plans Locaux de Développement, Disponible en ligne : <https://www.local2030.org/library/view/591> [dernier accès août 2023]

ROSS Florian, 2020. « Kate Raworth-L'économie des beignets : Sept façons de penser comme économiste du 21<sup>e</sup> siècle (2017) », dans Études régionales et Commerciales, Université de Kaposvár, p. 81-86, Disponible en ligne : [https://www.researchgate.net/publication/340685996\\_Kate\\_Raworth\\_-](https://www.researchgate.net/publication/340685996_Kate_Raworth_-)

Doughnut Economics Seven Ways to Think Like a 21st Century Economist 2017, disponible en ligne [dernier accès août 2023]

SACHS Ignacy, 1980. « Stratégies de l'écodéveloppement », Paris, Éditions Économie et Humanisme, 140 p.

SNICK Anne, 2020. « Plus sage que les Vikings ? Redéfinir la durabilité dans l'Anthropocène », SAPIR/Club de Rome/Paradigme pour une forte durabilité, p. 69-97.

TOURÉ Mamadou-Ndong, 2015, « Réponse aux changements climatiques, Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique » ARGAs, [https://www.academia.edu/35304504/R%C3%89PONDRE\\_AU\\_CHANGEMENT\\_CLIMATIQUE\\_EN\\_AFRIQUE?email\\_work\\_card=title](https://www.academia.edu/35304504/R%C3%89PONDRE_AU_CHANGEMENT_CLIMATIQUE_EN_AFRIQUE?email_work_card=title) [dernier accès août 2023]

---

## AUTEURS

El Hadji Rawane **BA**  
Docteur en géographie  
Département de Géographe  
Laboratoire Géographie Humaine  
Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal)  
Courriel : [rawaneba2863@gmail.com](mailto:rawaneba2863@gmail.com)

Mamadou Bouna **TIMERA**  
Professeur titulaire en Géographie  
Directeur du Laboratoire Géographie Humaine  
Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal)  
Courriel : [mamadou.timera@ucad.edu.sn](mailto:mamadou.timera@ucad.edu.sn)

## AUTEUR CORRESPONDANT

El Hadji Rawane **BA**  
Courriel : [rawaneba2863@gmail.com](mailto:rawaneba2863@gmail.com)

---



### © Édition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : [revue@espacesafricains.org](mailto:revue@espacesafricains.org)

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : [poster\\_ujlog@espacesafricains.org](mailto:poster_ujlog@espacesafricains.org)

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster/>

### © Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

### © Indexation



[Voir la page de la revue dans Road](#)



[Voir la page de la revue dans Mirabel](#)



[Voir la page de la revue dans Sudoc](#)

### © Référence électronique

El Hadji Rawane BA & Mamadou Bouna TIMERA, 2023. « Analyse de l'appropriation des objectifs du développement durable (ODD) par les collectivités territoriales dans un contexte de territorialisation des politiques publiques au Sénégal », Revue Espaces Africains (En ligne), Numéro spécial (2 | 2023), ISSN : 2957- 9279, mis en ligne le 30 septembre 2023, p. 132-148.